

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Pierre Cormier	maire
Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5

SONT ABSENTS :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire suppléant constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1293-21
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Ajouts :

- 8a) Vente pour défaut de paiement de taxes : autorisation d'enchérir
- 8b) Coordonnateur des travaux publics : embauche

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1294-21
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 3 mai 2021 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1295-21
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 JUIN 2021 : APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
Appuyé par la conseillère Charlotte Cormier

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 174 432,38 \$ en date du 4 juin 2021.

RÉSOLUTION N° 1296-21
ÉQUITÉ SALARIALE : MANDAT (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'équité salariale oblige l'employeur à évaluer le maintien de l'équité salariale, et ce, à tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 25 mai 2021;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la Fédération québécoise des municipalités pour l'évaluation du maintien de l'équipé salariale des employés de la Municipalité, selon l'offre de service datée du 25 mai 2021, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

RÉSOLUTION N° 1297-21

VENTE DU LOT 5 339 602 (1566, RUE COPACO) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain résidentiel du Centre intégré de Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré au Centre intégré de Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord le lot 5 339 602 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Îles (1566, rue Copaco) pour la somme de 18 245. \$.

Que le terrain faisant l'objet de la présente vente ne fait pas partie du domaine public de la municipalité en vertu de l'article 916 du Code civil du Québec.

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer une promesse de vente sous seing privé, selon les conditions décrites dans la promesse de vente soumise le 28 mai 2021.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 1298-21

ENTENTE TRIPARTITE - VENTE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise CJB inc., afin d'acquérir de l'espace supplémentaire adjacent à son terrain situé au parc industriel pour réaliser un projet d'expansion;

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'entreprise LAR inc et celle de CBJ inc. de procéder à un échange tripartite qui permettra de vendre un terrain tout en permettant une régularisation urbanistique des lots ciblés;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer une entente tripartite avec les entreprises CJB inc et LAR inc., afin de vendre une partie des lots 5 954 994, 5 954 996 et 5 338 377.

RÉSOLUTION N° 1299-21
EMPLOIS - SAISON ESTIVALE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher du personnel dans différents services pour la saison estivale;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche les personnes suivantes, afin de combler différents postes pour la saison estivale.

Maison de la Culture Roland Jomphe :

- James Boudreau, responsable/animateur au tourisme et à la culture
- Géraldine Richard et Daniel Champagne, préposés et animateurs

Bureau d'information touristique :

- Lorraine Vigneault et Marjorie Dresdell, préposées à l'information

Camping :

- Yves Dresdell, responsable
- Liliane Boudreau, Maryse Gravel, Élyse Thibeault, Lucie Lebrun et Yvonne Lapiere, préposées à l'accueil et à l'entretien.

Loisirs :

- Sonia Picard, préposée à l'entretien des espaces verts.

RÉSOLUTION N° 1300-21
RÈGLEMENT N° 349 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 94
CONCERNANT LA CIRCULATION : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2021;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 349 « Règlement amendant le règlement n° 94 concernant la circulation », soit et par la présente, est adopté par le Conseil.

RÉSOLUTION N° 1301-21
TRANSPORT ADAPTÉ - RAPPORT SEMESTRIEL : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le rapport semestriel pour l'année 2019 concernant le transport adapté,
soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 1302-21
**CONDITIONS DE TRAVAIL - ENTENTE ENTRE LES POMPIERS DE LA
MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre de convenir
officiellement des conditions de travail des pompiers de son Service Sécurité
Incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée par le comité de travail formé de
représentants des deux parties a été acceptée par les élus municipaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que l'Entente, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 entre
les pompiers de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, soit adoptée telle que déposée.

RÉSOLUTION N° 1303-21
**COMMISSION DE TOPONYMIE « PONT DE LA RIVIÈRE LECHASSEUR » :
DÉNOMINATION**

CONSIDÉRANT une requête de la famille Oswald Richard pour donner le toponyme
« Pont Oswald Richard » au pont de la rivière Lechasseur en date du 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT les éléments évoqués pour la famille Oswald Richard dans leur
demande initiale;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que les membres du Conseil municipal acceptent que le pont de la rivière
Lechasseur soit nommé pont « Oswald Richard ».

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION N° 1304-21

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES : AUTORISATION D'ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC de Minganie;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée, et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de cette dernière, madame Meggie Richard, directrice générale, comme représentante de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Minganie, le 10 juin 2021 à 10 heures.

Que la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

RÉSOLUTION N° 1305-21

COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du comité de sélection responsable du recrutement au poste de coordonnateur des travaux publics en date du 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent procéder à la signature d'un document d'embauche détaillant les conditions de travail du coordonnateur des travaux publics.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que les élus nomment monsieur Martin Picard au poste de coordonnateur au service des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2021.

Que la directrice générale et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document d'embauche à intervenir entre les parties.

RÉSOLUTION N° 1306-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 46.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale